



Pasteis de Belem Concentre

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Pasteis de Belem Concentre
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit past10ml

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Liquide aromatisé pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Usages déconseillés

- Interdit aux mineurs et aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes sujettes à l'hypertension et aux problèmes cardio-vasculaires

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL LADYBUG LAB
403 RUE PAUL BERT
62110 HÉNIN BEAUMONT France
Téléphone : 0951602659
Site web ladybug-juice.fr
info@ladybug-juice.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
--------------	---------------------------------------

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: cinnamaldehyde (CAS No.: 104-55-2)

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
------	-------------------------------------

Conseils de prudence





Pasteis de Belem Concentre

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P501	Éliminer le contenu dans un centre de traitement agréé.
Phrases EUH	
EUH208	Contient pentane-2,3-dione (600-14-6) 4-methoxybenzyl alcohol (105-13-5) cinnamaldehyde (104-55-2) 3,4-dihydrocoumarin (119-84-6) 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (3658-77-3) . Peut produire une réaction allergique

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB de REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Class	Spec. concentrations
vanillin	n°CAS : 121-33-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-465-2	0.5 - < 2.5	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone	n°CAS : 4940-11-8 Numéro d'identification UE : N°CE : 225-582-5	0.34 - < 1.7	Acute Tox. 4 Oral - H302	Non applicable
cinnamaldehyde	n°CAS : 104-55-2 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-213-9	0.33 - < 1.01	Acute Tox. 4 Dermal - H312 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
pentane-2,3-dione	n°CAS : 600-14-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 209-984-8	0.1 - < 0.5	Eye Dam. 1 - H318 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Sens. 1 - H317 STOT RE 2 - H373	Non applicable
3,4-dihydrocoumarin	n°CAS : 119-84-6 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-354-9	0.03 - < 0.3	Acute Tox. 4 Oral - H302 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable
alcool fufurylique	n°CAS : 98-00-0 Numéro d'identification UE : 603-018-00-2 N°CE : 202-626-1	0.02 - < 0.17	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 4 Dermal - H312 Acute Tox. 4 Oral - H302 Carc. 2 - H351 Eye Irrit. 2 - H319 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
2-furaldéhyde	n°CAS : 98-01-1 Numéro d'identification UE : 605-010-00-4 N°CE : 202-627-7	< 0.12	Acute Tox. 3 Inhalation - H331 Acute Tox. 3 Oral - H301 Acute Tox. 4 Dermal - H312 Carc. 2 - H351 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H335) - H335	Non applicable
4-methoxybenzyl alcohol	n°CAS : 105-13-5 Numéro d'identification UE : N°CE : 203-273-6	0.01 - < 0.1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317	Non applicable



CALUMETTE



Pasteis de Belem Concentre

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Peut provoquer une irritation cutanée
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- Dioxyde de carbone (CO2) - Poudre d'extinction - Jet d'eau pulvérisée.
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Liquide combustible.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Production d'acroléine à haute température > 280°C - Monoxyde de carbone

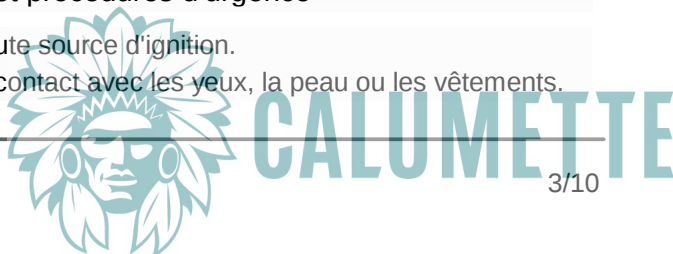
5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
- En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Eloigner toute source d'ignition. - Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
---------------------------------	---





Pasteis de Belem Concentre

	- Utiliser un équipement de protection personnel.
<u>Pour les secouristes</u>	- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement	
- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.	
6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Bien nettoyer les surfaces contaminées. - Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. - Recueillir mécaniquement.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.
6.4 - Référence à d'autres sections	
- Evacuation: voir rubrique 13 - Maniement sûr: voir rubrique 7 - Protection individuelle: voir rubrique 8	

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture. - Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	- Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. - Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Température de stockage recommandée
- + 15°C à +25°C
- Conserver le récipient bien fermé.
- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Uniquement E-liquide.





Pasteis de Belem Concentre

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

2-furaldéhyde (98-01-1)

VLE ppm (FR)	2 ppm
VLE mg/m3 (FR)	8 mg/m3

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

- Porter les gants de protection homologués



- Caoutchouc butyle

- En cas de risque d'éclaboussures : Lunettes avec protections latérales.

- Protection du corps appropriées : blouse de laboratoire, tout autre vêtement de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide	Aspect	Fluide
Couleur	Claire	Odeur	Légère
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		non applicable	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		soluble	



CALUMETTE



Pasteis de Belem Concentre

Solubilité (Ethanol)	soluble
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Eloigner toute source d'ignition.

10.5 - Matières incompatibles

- Agent réducteur.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Production d'acroléine à haute température. > 280°C

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

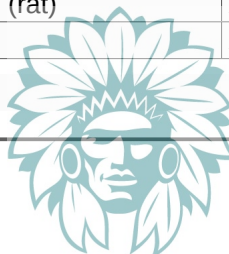
11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances





Pasteis de Belem Concentre

2-furaldéhyde (98-01-1)	
LD50 oral (rat)	100 mg/kg < V < 108 mg/kg
LD50 dermal (rat)	2000 mg/kg
LC50 inhalation vapeurs (rat)	3.91 mg/l < V < 4.15 mg/l
2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone (4940-11-8)	
LD50 oral (rat)	1220 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	5000 mg/kg
vanillin (121-33-5)	
LD50 oral (rat)	3500 mg/kg
LD50 dermal (rat)	2000 mg/kg
4-methoxybenzyl alcohol (105-13-5)	
LD50 oral (rat)	1200 mg/kg
LD50 dermal (rat)	3000 mg/kg
cinnamaldehyde (104-55-2)	
LD50 oral (rat)	2200 mg/kg
LD50 dermal (rat)	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

- Non classé

Cancerogénité

- Non classé

Toxicité pour la reproduction

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

- Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

- Non classé

Danger par aspiration

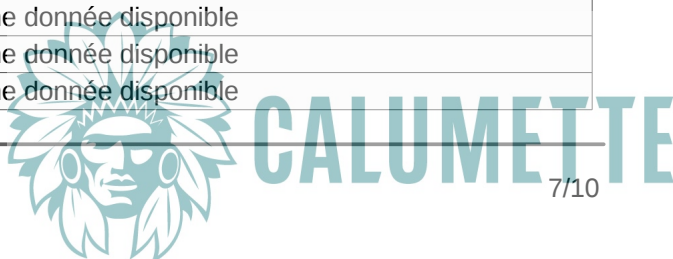
- Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible





Pasteis de Belem Concentre

NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances de ce mélange ne remplissent pas les critères PBT/vPvB de REACH annexe XIII

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Code Eural 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Non applicable

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage





Pasteis de Belem Concentre

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun
candidates

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV Aucune donnée disponible

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique - Une nouvelle évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les
effectuée pour le produit substances de ce mélange :
- Nicotine

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Description des modifications
1	07/10/2019	

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 3
Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Dermal	Toxicité aiguë (dermique) - Catégorie 4
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Carc. 2	Cancerogénité - Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger



Pasteis de Belem Concentre

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H335)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335)

*** **